

N°21
Mai 2021

Le Mag

Budgets

Inondation de février 2021

Vaccination - COVID 19

PREIGNAC



Édito



Madame, Monsieur,
Chères et chers administrés,

La crise sanitaire a encore beaucoup d'effets aujourd'hui nous imposant des contraintes sur notre quotidien. En outre, le début d'année a été marqué par les inondations du mois de février. Les fortes pluies de l'automne et de l'hiver, jamais vues depuis plus de 100 ans, d'après certains spécialistes, ont eu pour effet de saturer le Ciron et la Garonne. Des habitations furent impactées essentiellement sur les quartiers du Port, de la rue Gemin, de Rivière et de la Garengue, des personnes ont dû être relogées. Beaucoup de dégâts matériels furent recensés ; pour les particuliers dont certains n'ont toujours pas pu regagner leur domicile, pour la commune sur la station d'épuration, les routes, les digues.

Ce genre de catastrophe nous rappelle ô combien notre commune est en grande partie en zone inondable. Nous devons donc appréhender et vivre avec ce risque, c'est essentiel. C'est pourquoi, un groupe d'élus travaille actuellement à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. L'expérience passée doit nous permettre de nous améliorer. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier. Nous retenons le grand élan de générosité de tous les habitants venus prêter main forte aux sinistrés. Nous remercions l'ensemble du personnel communal et les élus d'avoir été très présents durant ces quelques jours (et nuits).

Sommaire

- 2** Mot du Maire
- 3** La vaccination Covid-19
- 4 & 5** Budgets
- 6 & 7** Retour sur les inondations de février 2021
- 8 & 9** La commune en bref
- 10** Quoi de neuf à l'école ?
- 11** Les commerces et entreprises
- 12** L'administration & Vous
- 13** Le travail des différentes commissions communales
- 14 & 15** Les associations
- 16** Agenda, Carnet de naissances, décès et mariages, la recette de nos aînés

La commune ayant été reconnue en état de catastrophe naturelle, nous espérons que les démarches administratives à venir ne traîneront pas.

Nous travaillons à montrer aux services de l'État que nos digues ont un réel intérêt. Les dossiers de subventions sont en cours d'instruction. En effet, les dégâts sur les digues s'élèvent à plus de 400 000 €. Vous le verrez, cela impacte grandement notre budget 2021 présenté dans ce magazine. Nous espérons et nous nous battons afin que les subventions soient à la hauteur attendue, car sans elles, cela aura des conséquences sur nos budgets suivants.

Nous pensons aussi aux viticulteurs et agriculteurs de la commune qui ont connu dernièrement un épisode de gel.

Enfin, il est des mandats qui commencent plus facilement que d'autres. En effet, nous avons perdu dernièrement notre collègue Robert Corsélis. Conseiller municipal durant 26 ans, il aura marqué la commune et ses collègues de part sa gentillesse, son engagement sans faille, sa fidélité. Il nous manque et manquera à Preignac.

Thomas FILLIATRE & son équipe



Changement au sein du Conseil Municipal

Suite au décès de Robert Corsélis, Patrice Puybonnieux rejoint l'équipe municipale, il intégrera les commissions « Associations, Animation, Culture, et Communication », « Ecole, Enfance et Jeunesse » et « Aménagements urbains, bâtiments, réseaux, risques, assainissement et Patrimoine ». Bienvenue Patrice !

Directeur de la publication : Thomas FILLIATRE
Rédaction et crédit photos :
Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale.
Conception : Agence Les 2 Rives.
Tirage : 1200 exemplaires.
Impression : Sauternes Impression.

Adieu Robert...

Robert Corsélis, alias « papi Robert » pour les enfants de l'école, s'est éteint brutalement vendredi 5 mars à l'âge de 84 ans. Conseiller municipal depuis 1995, il a œuvré pour la commune durant cinq mandats aux côtés de quatre maires successifs : Gilles Filliatre, Jean-Pierre Manceau, Jean-Gilbert Bapsalle et Thomas Filliatre depuis 2020.

Vice-président depuis 2014 du Syndicat des eaux Barsac-Preignac-Toulence, il était également engagé dans plusieurs commissions communales comme l'école, les bâtiments, la voirie, l'assainissement, le CCAS, mais aussi investi dans plusieurs associations, telles que le Comité des Fêtes du Bourg dont il a été président de nombreuses années, le Comité de Restauration de l'Eglise et de l'Orgue, et la FNACA dont il était le trésorier.

Apprécié de tous, il savait s'engager dans ses tâches avec le sourire. Il était reconnu pour sa disponibilité, sa générosité, sans jamais rien attendre en retour. Il aimait sa commune sincèrement !

Au revoir Robert, nous penserons bien à toi et à tes proches. Tu auras marqué une page de l'histoire de la commune de Preignac...





La vaccination Covid 19

Depuis un an, le monde est frappé par une pandémie sans précédent. En février 2021, elle prend une autre tournure avec l'émergence de variants anglais, sud-africains, et brésiliens plus contagieux !

Bien que nous adoptions au quotidien les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation physique ...) et les tests PCR pour diagnostiquer les personnes positives au Covid-19, il n'existe qu'un seul espoir pour endiguer cette propagation et arriver à sortir enfin de cette crise sanitaire : **LA VACCINATION.**

Une campagne de vaccination, échelonnée en plusieurs phases, a été mise en place en France et ce dès le 27 décembre 2020.

Trois centres de vaccination dans le Sud Gironde ont ouvert : Largon, la Réole et dernièrement Rions, ce qui a permis de créer des créneaux supplémentaires pour les personnes qui étaient en attente depuis janvier 2021.

Afin d'aider à la prise de rendez-vous pour la vaccination sur le site KELDOC, les membres du CCAS de la commune ont contacté les 140 personnes préalablement inscrites sur la liste de la mairie « Canicule / Covid-19 ». Malgré la difficulté à trouver

des créneaux le CCAS et le Pôle Territorial Sud Gironde ont œuvré main dans la main pour obtenir des rendez-vous à tous nos aînés qui étaient dans l'attente d'être vaccinés.

La municipalité a mis à la disposition des médecins de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Preignac la salle des fêtes afin de faciliter la vaccination de leur patientèle.

Pour information, lors de ce rendez-vous, vous devez vous munir de votre carte vitale, de votre carte d'identité et du questionnaire pré-vaccinal préalablement rempli.

INSOLITE : un film publicitaire sur la vaccination Covid-19 a été tourné fin janvier 2021 sur la commune. Il passe actuellement sur nos écrans.

La société de distribution PUBLICIS a fait un don de 300 € au CCAS en remerciement de la logistique mise en place par la municipalité.

Présentation du budget principal de la commune et des budgets annexes

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une « section de fonctionnement », dédiée aux charges courantes, et une « section d'investissements », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les

dotations et subventions de l'État, Département, Région, ainsi que la capacité « d'autofinancement » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

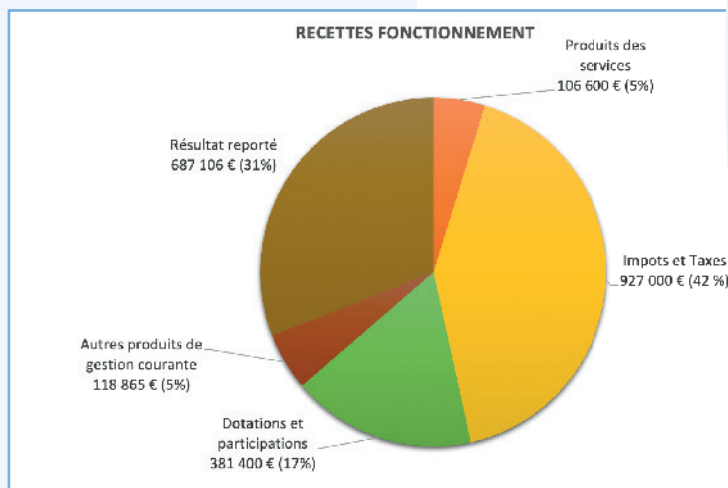
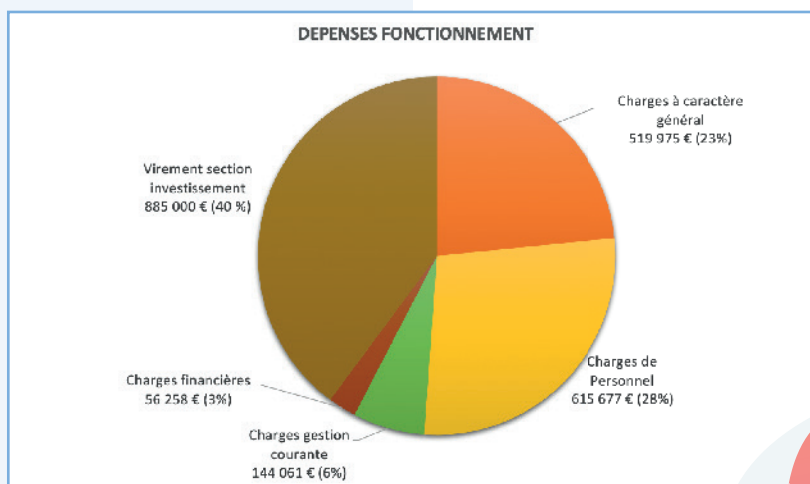
Voilà les grandes lignes des différents budgets de la commune qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 6 avril dernier.

Nous espérons vivement pouvoir réaliser ou commencer à réaliser les investissements prévus surtout au niveau des digues. Mais comme tout budget, un budget communal se gère souvent au jour le jour et doit faire face à des aléas totalement indépendants de notre volonté. Nous l'avons bien vu cette année avec les inondations qui nous ont forcé à revoir les lignes du prévisionnel amorcé en tout début d'année.

SECTION FONCTIONNEMENT

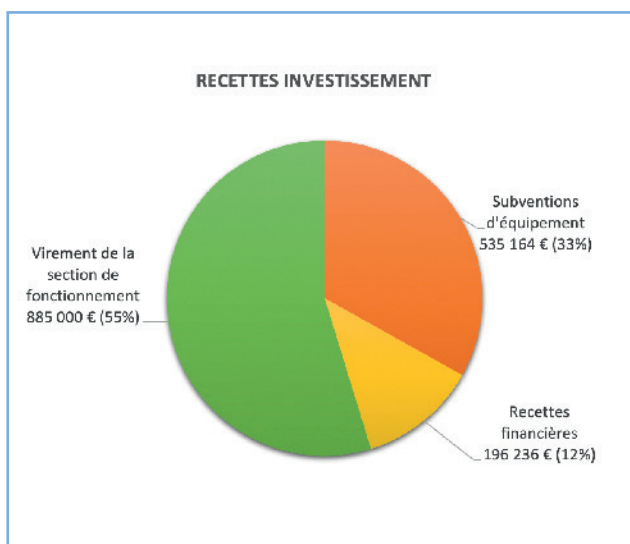
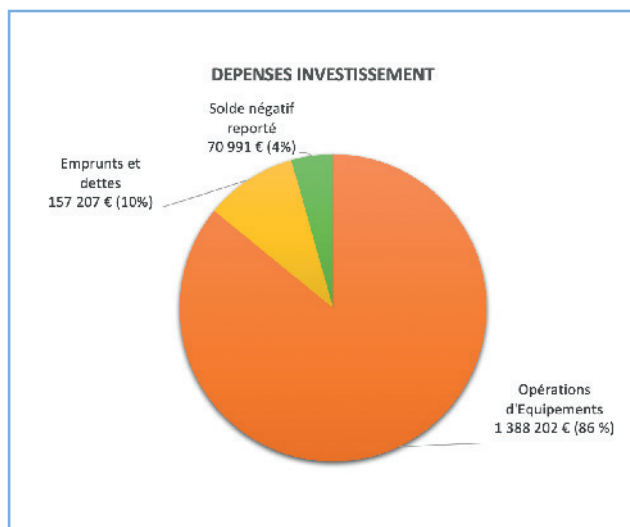
Budget équilibré à 2 220 971 € réparti comme suit

BUDGET PRINCIPAL



SECTION INVESTISSEMENT

Budget équilibré 1 616 400 € réparti comme suit



DÉTAIL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS PRÉVUS

- Remise en état des digues (voir article sur inondations)
- Réfection de la toiture de l'Eglise Saint Vincent
- Renouvellement du tracteur, camion... pour les services techniques
- Réfection des voiries suite notamment aux inondations (rue Gemin, Graveron...)
- Achat de matériel pour le Groupe scolaire et le restaurant (stores à l'école, matériel pour le restaurant scolaire...)
- Remise en peinture du bâtiment Poupot au Haire
- Réfection du monument aux morts du cimetière
- Aménagement du centre bourg et des abords de l'école
- Reprise des tombes au cimetière et ajout de columbarium

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Pour info :

- **À compter de 2021**, les communes (et les EPCI à fiscalité propre) ne percevront plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) (à noter la suppression progressive de la THRP jusqu'en 2023 pour tous les contribuables).

- **La Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est maintenue** (THRS)

- **Cette perte de ressources sera compensée :**

Pour les communes : transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (fusion des taux commune et département)

Pour les EPCI : attribution d'une fraction de la TVA nationale

- **La TFPB nouvelle taxe « Pivot »**

En résumé, en remplacement de la THRP les communes se verront attribuées une part du taux de la TFPB départementale « complétée » ou « diminuée » par l'application d'un coefficient correcteur.

À noter que pour 2021 l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) qui sert à la revalorisation des bases des impôts locaux est fixé à 0,2%. C'est le taux le plus bas que nous ayons jamais connu (pour mémoire en 2017 il était de 0,4%).

Les taux votés lors du Conseil Municipal du 6 avril sont les suivants :

- Foncier bâti : 35,97 %
- Foncier non bâti : 69,05 %

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT :
budget équilibré à 465 200 €
réparti comme suit

Dépenses :

- Charges de personnel : **15 000 €** (3%)
- Charges de gestion courante : **30 502 €** (7%)
- Charges à caractère général : **194 348 €** (42%)
- Charges financières exceptionnelles : **10 602 €** (2%)
- Virement section investissement : **214 748 €** (46%)

Recettes :

- Résultat reporté : **208 180 €** (45%)
- Vente de produits : **243 200 €** (52%)
- Opérations d'ordre : **13 817 €** (3%)

SECTION INVESTISSEMENT :
budget équilibré 739 738 €
réparti comme suit

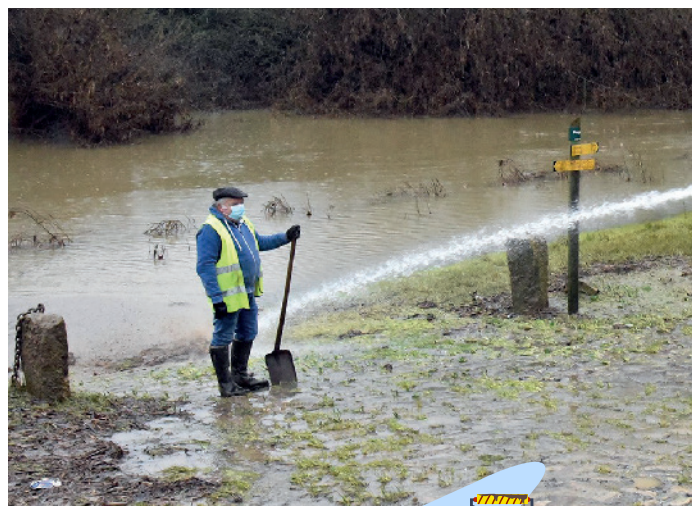
Dépenses :

- Investissement : **702 521 €** (95%)
- Emprunts et dettes / dépenses imprévues : **23 400 €** (3%)
- Opérations d'ordre entre sections : **13 817 €** (2%)

Recettes :

- Virement de la section d'exploitation : **214 748 €** (29%)
- Subventions d'investissement : **329 028 €** (44%)
- Emprunts et dettes : **162 382 €** (22%)
- Solde d'exécution reporté : **33 580 €** (5%)

POUR PLUS D'INFORMATIONS DÉTAILLÉES, CONSULTER LE SITE DE LA COMMUNE
preignac.fr rubrique **Budgets**



Retour sur les inondations de février 2021

Il y a toujours un risque lorsque l'on habite en bordure de fleuve, la Garonne nous l'a rappelé en ce jeudi 4 février 2021 !



Depuis 1981, nous n'avions pas connu de crue aussi importante ni si rapide. Certains quartiers de la commune, tels que la rue du Port, la rue Gemin, les Justices, Rivière, la Garengue en ont été les premiers impactés...

Monsieur le Maire, son équipe municipale et les services techniques ont tout mis en œuvre pour évacuer les habitants en danger. L'eau, passant par-dessus les digues, a entraîné des débordements conséquents sur la commune. La RD 1113 était coupée côté Barsac et côté Langon. L'eau gagnait du terrain d'heure en heure ! Grâce à l'Alerte Citoyens, la Municipalité informait régulièrement par sms ses citoyens afin de les prévenir d'un quelconque risque, d'une quelconque évacuation, Tout s'est mis en place au fur et à mesure de l'avancée de la crue !

Le Ciron, devenu un vrai torrent, n'arrivait pas à dégorger et n'a pas cessé de s'étendre durant toute la durée de la crue. Une famille au Mont a été inondée, de même que quelques familles du quartier la Garengue.

La station d'épuration elle aussi a été submergée par les eaux, occasionnant son interruption ! Les citoyens ont eu pour consigne de réduire leur consommation d'eau, des sanitaires, de machine à laver... afin d'éviter de l'engorger et de la saturer.

Au total dix foyers ont été évacués, une quinzaine de maisons ont été inondées. Un gros travail de secours et d'assistance s'est très vite organisé autour des services techniques et de l'équipe municipale.

Une fois la décrue amorcée, il a fallu nettoyer les routes, les quartiers impactés par les inondations, aider les personnes à débarrasser leurs meubles abîmés, réorganiser les maisons des sinistrés. Des bennes louées à la COVED ont été mises en

place pendant plusieurs jours rue du Port et rue Gemin, afin que les déchets puissent y être jetés (coût pour la commune 4287 €). Cinq familles ont dû être relogées. Un lien a été mis en place par le CCAS pour que les familles soient accompagnées par une psychologue et aidées dans leurs démarches administratives par des bénévoles. La station d'épuration a de nouveau été opérationnelle à partir du 9 février 2021.

Un grand merci à tous les bénévoles venus aider à nettoyer et aux généreux donateurs de meubles, vêtements.... Un élan de solidarité incomparable !

Un grand merci aussi aux services municipaux qui ont répondu présents pendant cette crise, sans compter ni leurs heures, ni leurs efforts.

La crue a atteint les 9,40 m, cette cote a été rajoutée par Pierre DUBOUILH, mémoire vivante de la commune, sur l'échelle des crues rue du Port.

Durant cet épisode, la digue entre Preignac et Toulence a été fortement endommagée. Fragilisée entre autres par de profonds terriers de blaireaux, elle s'est ouverte en deux endroits lors de la décrue : 2 brèches de 8 m sont à déplorer ! La commune vit désormais sous la menace du moindre caprice du fleuve. Il est donc urgent de les remettre en état. Ces travaux conséquents ont été inclus au budget 2021 pour un montant de 450 000 €, ils devraient être subventionnés à hauteur de 80 % (voir Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 sur www.preignac.fr).

Au titre des « inondations et coulées de boues du 1^{er} au 9 février 2021 » l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 47 communes de Gironde. Preignac en fait partie.



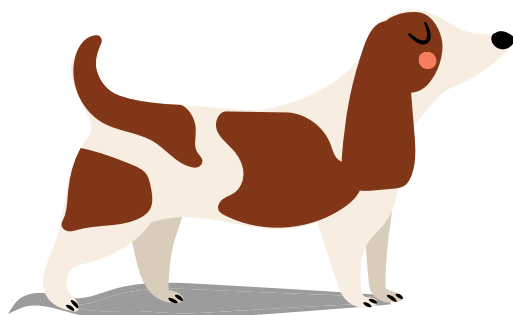
Les ânes sauvés des eaux

Les 4 ânes de la famille Guerin ont eu la vie sauve grâce aux agents des services techniques qui leur ont porté secours.

Un dispositif a été mis en place pour fermer quelques minutes la RD 1113 afin que les animaux puissent la traverser pour trouver un abri au sec dans le clos Bordessoules. C'était sans compter sur le caprice de ces animaux reconnus comme étant têtus ! Trois d'entre eux ont suivi leurs sauveteurs sans broncher mais le quatrième s'est fait prier. Mais tout est bien qui finit bien ! Les ânes, une fois la frayeur passée, ont pu retrouver une existence normale et moins humide. Les propriétaires ont adressé leurs plus vifs remerciements à la municipalité et aux trois sauveteurs : Brice Fiescourt, Gaëtan Boudet et Yohan Poujos.



La commune en **bref**



RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS

Les tenir en laisse dans tous les espaces publics (stades, parcs, Sanches, voies publiques...)

En vertu de la loi du 6 janvier 1999, les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne peuvent accéder aux lieux publics quand ils y sont admis, qu'à la condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils portent une muselière. Les autres chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Les déjections canines

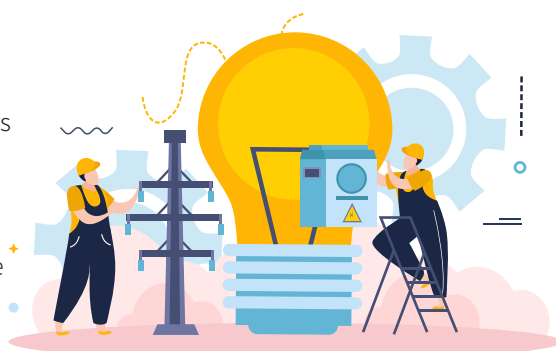
Les déjections des chiens posent de véritables problèmes d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros, mais la commune est libre d'en fixer le montant.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Certains résidents des quartiers du Haut Preignac (Miselle, Perrette), se plaignent d'être souvent impactés par des coupures de courant. Si tel est votre cas, contactez le secrétariat de mairie au 05 56 63 27 39.



ACQUISITION DE 2 DÉFIBRILLATEURS SUPPLÉMENTAIRES

La municipalité a fait l'acquisition de 2 défibrillateurs supplémentaires, installés à l'Espace Poupot et au groupe scolaire.



VOIRIE

Mise en place de bandes rugueuses au Graveron et implantation de panneaux de signalisation chemin du Cornard.



BORNE INCENDIE

Renouvellement de la borne incendie située à l'angle de l'avenue Grillon et de la rue des Frères Avril.



TRAVAUX DE FLEURISSEMENT

Les agents des services techniques continuent d'opter pour une formule économique en arrosage et en main d'œuvre en plantant des bulbes à floraison printanière. On peut d'ailleurs les remarquer sur la RD 1113, la terrasse du bar le 113, place du 19 mars 1962, place de la mairie, place Faubourguet... Bien entendu ces travaux s'ajoutent à ceux de nettoyage régulier fait par les services techniques tout au long de l'année.



De nouvelles infractions sanctionnent les dépôts illicites de déchets



Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets sur la voie publique. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets et encombrants sans respecter les règles de collecte définies par la CDC (jour, horaire, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende forfaitaire.

POUR NON-RESPECT DES RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS

35 € si paiement immédiat ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)

75 € si paiement après le délai de 45 jours.

En cas de non-paiement de l'amende forfaitaire ou de contestation de cette dernière, le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider d'une amende de 150 €.

À noter : si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, l'amende est de 750 €.

POUR ABANDON D'ORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE

135 € si paiement immédiat ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction).

375 € si paiement après le délai de 45 jours.

En cas de non-paiement de l'amende forfaitaire ou de contestation de cette dernière, le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider d'une amende de 750 € ou 1 500 €, avec confiscation du véhicule, s'il a été utilisé pour transporter les déchets.

MOIS

Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

JOURS

Vendredi 14 et 28
Vendredi 11 et 25
Vendredi 9 et 23
Vendredi 6 et 20
Vendredi 3 et 17
Vendredi 1er, 15 et 29
Vendredi 12 et 26
Vendredi 10 et 24

Pour mémoire, calendrier des collectes du tri sélectif.

ANNÉE 2021

MESURE DES PESTICIDES

L'observatoire de la qualité de l'air Atmo Nouvelle-Aquitaine (www.atmo-nouvelleaquitaine.org) a choisi la commune de Preignac pour son suivi régional des pesticides dans l'air. Cette commune est représentative du système agricole du secteur : la viticulture.

Les prélèvements seront effectués à côté des terrains de tennis. **107 pesticides (herbicides, fongicides et insecticides) seront recherchés pendant 32 semaines**, réparties de février 2021 jusqu'à la fin de l'année.

À ce jour, il n'existe aucune valeur réglementaire sur la contamination des pesticides dans les différents milieux aériens. Ces mesures permettront donc à ATMO Nouvelle-Aquitaine d'évaluer l'influence globale sur la qualité de l'air des pratiques agricoles du secteur et de comparer ces résultats aux autres sites régionaux de mesure des pesticides (Poitiers, Bordeaux, dans la Plaine d'Aunis, dans la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord et dans le Cognacais).

Les résultats de cette étude seront disponibles à partir de juin 2022.



Quoi de neuf à l'école ?

INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021- 2022

L'inscription scolaire pour la rentrée 2021-2022 a débuté en mars dernier. Sont concernés les enfants nés en 2018, résidant sur la commune.

En premier lieu, vous devrez vous rendre en mairie, muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.

Ensuite, vous devrez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école primaire Madame Dominique MORCUENDE pour finaliser l'inscription.

Rappel : l'école est devenue obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans.

À noter : Il n'y a plus besoin d'inscrire en mairie les enfants qui passent de la grande section au CP, sauf pour ceux qui arrivent sur la commune et qui étaient inscrits auparavant dans une autre école. Un certificat de radiation sera demandé.

COVID-19 : LES MASQUES ARTISANAUX EN TISSU INTERDITS À L'ÉCOLE

Depuis le 08 février 2021, les masques artisanaux en tissu ne sont plus acceptés dans les écoles pour les enfants à partir de 6 ans. Seuls les masques de catégorie 1 sont autorisés.



CRÉATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE POUR LA CANTINE

Depuis la rentrée scolaire, **l'association l'Auringleta intervient une fois par semaine** auprès des élèves du CP au CM2 sur l'anti-gaspillage, le tri, la mise en place du composteur et l'utilisation du compost.

La Municipalité a fait appel à l'association le Domaine de la Chapelle, présidée par Hanna KLEINE WEISCHEDE, pour accompagner les élèves et le personnel des écoles dans cette démarche environnementale.

Le projet aura pour objectifs de :

- **Valoriser les biodéchets** de la cantine et des espaces verts de la commune.
- **Sensibiliser les acteurs et usagers de la cantine aux problématiques environnementales** à travers l'éducation à l'environnement en leur faisant vivre l'expérience du compostage sur la durée.
- **Modifier** quelques gestes du quotidien.

BRICE FIESCOURT, RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES, SERA GUIDE « COMPOSTEUR », IL SUIVRA UNE FORMATION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION L'AURINGLETA.

Le compost obtenu sera utilisé sur les espaces verts de la commune.

Les commerces et entreprises

Malgré la crise sanitaire, de nouveaux commerces s'installent à Preignac !



L'épicerie « Chez Aya »
1 rue de l'égalité

Ouverte tous les jours y compris le Dimanche de 9h à 19h. Une épicerie bien achalandée.

Contact :
09 50 20 89 07
06 03 01 00 62



Une rôtisserie ambulante
« Chez coco »

La rôtisserie devrait s'installer mi-mai le mercredi matin sur le parking de la boulangerie.

Pour commander :
06 72 24 03 00



La Brocanterie
1 rue de l'égalité

Ouverte Samedi et Dimanche de 9h à 18h et sur rendez-vous la semaine.
Achat - Vente - Estimation.

Contact :
06 10 09 13 32 / 06 10 85 67 97



Alliance Piscines
16 rue de la liberté

Magasin dédié à l'entretien des piscines, mais aussi à l'étude d'un projet d'implantation d'une piscine coque polyester.

Contact :
05 56 63 99 23



Le restaurant l'Entrecoeur
18 bis rue de la liberté

Le restaurant ouvrira à la place de l'ancienne « Cour de l'Atre ».

Contact :
06 11 82 19 88

L'administration & Vous

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

En conséquence, les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à venir s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021.

Pour ce faire, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture eau, EDF, téléphone), et d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) et remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

NOUVEAU POUR VOTER PAR PROCURATION

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice : www.maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021. Cependant, les précédentes modalités de vote par procuration restent valables.

TU AS 16 ANS OU PLUS, PENSE AU RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Tout français, fille ou garçon, âgé de 16 ans, doit se faire recenser dans la mairie de son domicile, pour cela il a jusqu'au 3^{ème} mois qui suit son anniversaire. Pour se faire recenser, il faut fournir :

- le livret de famille
- la carte d'identité ou le passeport

Une attestation de recensement sera alors délivrée. Aucun duplicata ne sera fourni. Le recensement permet au jeune de participer à la JDC (Journée de Défense et Citoyenneté), d'être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans, de pouvoir passer des concours ou examen d'état (bac, permis de conduire ...).

à savoir

À 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

à noter

Les 20 & 27 juin 2021 prochain sont prévues les élections régionales et départementales à la salle des fêtes.



Le travail des différentes commissions communales

Commission aménagements urbains – bâtiments – réseaux – risque-assainissement – patrimoine

- Réfection d'une partie de la voirie avec création d'un réseau pluvial suite à des problèmes d'inondation lors de fortes pluies au lotissement Couleyre.
- Réfection d'une partie du réseau pluvial rue Gemin.
- Reprise des 2 caniveaux rue de l'Égalité suite aux travaux de mise en place des écluses.
- Réflexion en Conseil Municipal sur l'utilisation, les besoins, l'entretien, l'investissement et le devenir des bâtiments communaux suivants : l'ancienne école maternelle (la Rotonde), la bibliothèque, le logement 40 rue Henri de Lur Saluces, les appartements de l'avenue Grillon.

Commission CCAS

- Aide à la prise de rendez-vous pour la vaccination pour les + de 75 ans (centres de vaccination de Langon, la Réole et Rions), en profiter pour prendre des nouvelles des aînés et mettre à jour le fichier des personnes à contacter (mail, téléphone...).
- Mise en place de groupes de travail sur une proposition de mutuelle collective, d'achats groupés, d'ateliers de lecture et de séances de cinéma.
- Suggestion de mise en place d'ateliers numériques pour débutants et très grands débutants.
- Proposition de mise en place de divers ateliers : yoga du rire, conférences, ateliers-mémoire, etc...
- Aide aux sinistrés des inondations.

Commission école – enfance – jeunesse

- Remplacement des stores de la maternelle.
- Mise en place d'un système de sonorisation pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour les intrusions et les risques majeurs.
- Mise en place d'un composteur à la cantine de l'école, accompagnement avec l'association du Domaine de la Chapelle.
- Achat des dictionnaires pour les CM2
- Lancement du projet « un nom pour notre école ».
- Réflexion des aménagements des cours de l'école

Commission associations – animations – culture – communication

- Détermination du montant des subventions aux associations.
- Achat d'Eco cup pour les manifestations.
- Mise en place agenda manifestations proposées par la municipalité (fête de la musique, fête nationale, scènes d'été, journées du patrimoine).

Commission environnement - viticulture – commerces

- Projet de mise en place d'un composteur à l'école : Convention avec Hanna KLEINE WEISCHEDE du Domaine de la Chapelle, formation de Brice Fiescourt à l'utilisation d'un composteur afin que lui-même puisse former dans un 2^{ème} temps le personnel des écoles.
- Broyage et nettoyage à la déchetterie quartier Paloumat.
- Proposition d'ateliers pour enfants et adultes par Corentin SAUVAGET guide nature.
- Convention avec la ferme des itinérants : Avenant à la convention passée avec les fermiers afin d'intégrer des parcelles à pâturer : stade, Paloumat, station d'épuration Fournouquière, école.
- Proposition d'une journée zéro déchet / écocitoyenneté « nettoyons la nature » ou « valorisation du port » (comme il y a 3 ans avec les associations de chasse et pêche).
- Réflexion sur les poubelles dites « ventouses » : beaucoup trop de poubelles gênent actuellement le passage des piétons sur les trottoirs.
- Prise de contact avec le syndicat du Ciron pour mieux gérer le problème des moustiques.





LES

LE FCBP 02 ET L'AVENIR SAUTERNAIS DES AMATEURS OPTIMISTES ET MOTIVÉS

La crise sanitaire actuelle met en péril toutes les entreprises, les associations communales mais aussi le sport amateur.

Le football amateur ne déroge donc pas à la règle, d'autant plus que la fédération semble plus préoccupée par son monde professionnel que par nos petites entités locales (dont le FCBP 02 fait partie) qui sont pourtant la base de ce sport.

Néanmoins, les activités s'adaptent et l'école de foot « Avenir Sauternais » (groupement de jeunes des clubs de Toulonne et du FCBP 02) continue à distraire et défouler les enfants, malgré les règles sanitaires très strictes qui nous sont imposées. Parents et enfants nous soutiennent totalement et nous récompensent de leur présence très régulière et constante tous les mercredis. Nous sommes plus que satisfaits de l'assiduité de nos jeunes joueurs qui restent très motivés malgré l'absence de match.

À noter que nous accueillons actuellement Julian, un stagiaire éducateur licencié en séniors au club. Nous le remercions de son aide et pour ses sérieuses compétences. Nous remercions aussi les communes pour leur soutien, notamment la commune de Preignac, qui veille à améliorer ses installations pour faciliter notre fonctionnement et répondre à nos attentes.

Concernant les séniors et le foot loisirs vétérans, toutes les activités sont arrêtées depuis le second confinement (fin octobre 2020) et il est fort probable que rien ne reprenne avant le mois de septembre 2021 au mieux. Résolument optimistes, nous travaillons cependant dès à présent pour préparer la saison prochaine. Il est d'ores et déjà possible de nous contacter pour s'inscrire ou juste prendre des renseignements.

L'école de foot recrute des enfants nés à partir de 2016 et bien sûr toutes les années antérieures. Pour cela, n'hésitez pas à appeler Nelly (06 15 56 52 58) ou Nicolas (06 61 91 93 18). Au niveau séniors (dès 18 ans), vous pouvez contacter Jimmy (07 81 81 93 18). Pour le foot loisirs vétérans, vous pouvez contacter David (06 87 56 79 45). En attendant un retour à la « normale » très rapide, le FCBP 02 reste solidaire de tout le sport amateur et des associations communales.

À bientôt sur les terrains et en dehors. Prenez soin de vous.

LA FABRICATION DES OYAS

Hanna KLEINE WEISCHEDE vous propose de réaliser des économiseurs d'eau 100 % écologiques et économiques

Les étés deviennent de plus en plus chauds. Enterrer des Oyas à côté de vos plantes vous permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau. Ces pots en terre cuite diffusent au fur et à mesure l'eau au travers de leur paroi jusqu'à une distance de 50 cm (selon la taille du pot).

Pour les fabriquer, il vous faut deux pots qui s'emboîtent l'un sur l'autre que l'on colle à l'envers.

Bouchez le trou du plus grand avec un bouchon ou avec du mortier. Puis, fixez l'autre pot avec du mortier, de la colle à carrelage ou du silicone. Le but est que l'eau ne s'écoule pas des pots.

Après séchage, enterrez votre Oya en laissant dépasser un col de 3 centimètres. Remettez de la terre et plantez par exemple vos tomates autour.

Remplissez l'Oya avec de l'eau de votre récupérateur d'eau et fermez le trou pour éviter que des moustiques s'installent ou que des petits animaux style lézards se noient.

Vérifiez après de temps en temps le niveau d'eau, par exemple avec un bâton, et ajoutez de l'eau si besoin. Ajouter un bon paillage de la terre pour éviter l'évaporation. Une façon plus simple consiste à n'utiliser qu'un seul pot que vous fermez avec une soucoupe qui, rempli avec des cailloux, peut en même temps servir comme abreuvoir pour les abeilles.

Pour plus de renseignements, contactez Hanna au 07 83 62 90 14 ou par mail : contact@domaine-de-la-chapelle.org

La vie associative manque à la commune, nous espérons que septembre permettra aux Preignacais de reprendre leurs activités et de profiter à nouveau du tissu associatif.

ASSOCIATIONS



ATELIERS NATURE ESPACE NATUREL SENSIBLE À SANCHES

Venez découvrir la biodiversité de manière ludique

Accompagné de Corentin Sauvaget, animateur nature indépendant, ces ateliers aux thèmes variés vous offriront de bons moments en famille.

Découvrez la flore en fabriquant des instruments de musique à partir de végétaux collectés sur place, bricolez vos petits jouets avec quelques morceaux de bois flottés et des bouts de ficelle, créez ensemble des œuvres d'art éphémères...

L'occasion rêvée de voir passer un martin-pêcheur, d'observer les petits habitants de cette zone humide luxuriante, ou encore de découvrir des traces fraîches laissées par la loutre...

Ouvert gratuitement aux enfants accompagnés à partir de 5 ans sur simple réservation auprès du secrétariat de mairie au 05 56 63 27 39 ou mairie@preignac.fr

Nombre de places adapté pour le confort de tous et en fonction des restrictions sanitaires (20 personnes maxi, adultes inclus). Malheureusement, la première animation prévue le mercredi 21 avril 2021 de 10h à 12h à Sanches avec pour thème « la musique botanique » (fabrication d'instruments à partir d'éléments naturels) est reportée à une date ultérieure.

Le calendrier vous sera communiqué via le site www.preignac.fr et la page facebook [@villedepreignac](https://www.facebook.com/villedepreignac)



EN PRÉSENCE DE VOS ÉLUS,
SOYEZ ACTEURS DES INITIATIVES
DE VOTRE COMMUNE

**RETRAITÉS, VENEZ
À UNE RENCONTRE
CONVIVIALE ET CITOYENNE**

17 juin
de 15h à
17h30

Salle
polyvalente
de Landiras
(Transport
possible)

Temps d'échanges et de partage
sur des thématiques actuelles et
citoyennes **autour d'une collation**

Comment
se projeter dans
cette période
unique ?

Je suis force de
proposition pour
des initiatives
locales

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Cette rencontre se fera dans le respect des règles sanitaires

Ville de Landiras : Alain Giroire 06.81.70.91.66
Ville de Preignac : Secrétariat de la Mairie 05.56.63.27.39



Les biscuits à la crème de lait

par Bernadette M.

INGRÉDIENTS :

1 bol de crème de lait cru et entier (ou crème fraîche épaisse) • 1 bol de farine • 1 bol de sucre en poudre • Du beurre pour le moule • 1 pincée de sel

RECETTE :

1. Préchauffer le four à 180 °C (th. 6).
2. Verser tous les ingrédients dans un saladier et bien mélanger.
3. Beurrer une plaque allant au four et disposer la pâte dessus en petits tas à l'aide d'une cuillère à soupe. Bien les espacer afin qu'ils s'étalent à la cuisson.
4. Mettre au four 10 à 15 minutes. Les gâteaux sont cuits lorsque les bords sont bien dorés.
5. Sortir du four et laisser refroidir.
6. Conserver les biscuits à la crème de lait dans une boîte en fer.

PERMANENCES PATRIMONIALES

> Un projet d'urbanisme ?
> Besoin de conseils ?

L'architecte des Bâtiments de France vous accompagne

2ÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS | 9H À 12H
Mairies de Cadillac-sur-Garonne / Rions

RENSEIGNEMENTS ET RENDEZ-VOUS :
permanence.patrimoniales@convergence-garonne.fr

Communauté de Communes Convergence Garonne
12 rue du Maréchal-Lederc-de-Haudecque 33720 POUENSAC
URBANISME.CONVERGENCE-GARONNE.FR | 05 56 62 72 88

À vos agendas*

- 6 juin 2021 : Vide grenier et concours de pêche à Sanches
- 19 juin 2021 : fête de la musique
- 20 & 27 juin 2021 : Elections régionales et départementales à la Salle des fêtes
- 13 juillet 2021 : fête nationale
- 16 juillet 2021 : 19^{ème} étape du tour de France Mourenx - Libourne
- 21 août 2021 à 16h : Spectacle « la balade Circassienne » de la Smart Cie à Sanches
- 22 août 2021 : Vide grenier au stade
- 18 & 19 septembre 2021 : Journées Européennes du Patrimoine

*Sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire

Carnet de naissances, mariages et décès

Ils nous ont rejoints

- Louis, Tom DUBERNET CASSOU né le 26 décembre 2020
- Aria CARTEAU née le 02 février 2021
- Mathis BRASSEUR né le 10 février 2021
- Joy SIBI née le 13 février 2021

Ils se sont unis

- Claude MAZEAU & Aude BABIMBISSA le 23/01/2021
- Christian BRISSEAUD & Martine COUSSET le 29/01/2021
- Pierre-Emmanuel LABROUSSE & Claire SALANAVE le 20/02/2021

Ils nous ont quittés

- Luc SEBASTIANI le 08 décembre 2020
- Yves BIRAC le 31 décembre 2020
- Jean, Michel DUFOUR le 1er janvier 2021
- Jacqueline BARBE née SBRISSE le 12 janvier 2021
- Robert CORSELIS le 05 mars 2021
- Wilham BAUËR le 13 mars 2021
- Robert ROUDES le 13 mars 2021
- Michel, Jacques MAROT le 01 avril 2021
- Corinne RAÏSE le 07 avril 2021

À vos blocs-notes

La déchetterie située VC N°25 de Couleyre (Quartier Paloumat) sera ouverte tous les samedis matins de 8h30 à 11h30 du samedi 22 mai au Samedi 20 novembre 2021 inclus.

Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr